

# Les SAE

Le programme pédagogique comprend des SAÉ obligatoires réalisés soit en individuel (au premier semestre), soit par un petit groupe d'étudiants (appelé agence en BUT MMI).

La SAÉ permet aux étudiants de :

- Mettre en pratique les savoirs acquis au cours des ressources,
- Travailler au sein d'une équipe (dès le S2, appelée agence en BUT MMI) sous contraintes de temps et de moyens,
- Démontrer leurs capacités d'initiative, d'autonomie et de responsabilité,
- Répondre à une demande réelle en analysant une situation et en proposant une solution adaptée.

---

Revision #1

Created 29 August 2025 10:04:37 by Charlize

Updated 29 August 2025 10:04:47 by Charlize